

Direction de l'éducation et de la jeunesse

Service du projet éducatif et de la jeunesse

19-04

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 19 octobre 2023

OBJET : PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 3 (2022-2027) – AXE 4 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DANS LES COLLÈGES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR LES PARCOURS DE DÉCOUVERTE DES MÉTIERS EN SEGPA (SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ) POUR L'ANNÉE 2023-2024.

La priorité donnée à l'éducation est le fruit d'une volonté et d'une nécessité pour répondre au formidable développement démographique, économique et culturel du territoire, et pour donner corps à l'égalité des chances. Le Département s'est ainsi engagé résolument en faveur de la réussite éducative des jeunes de son territoire.

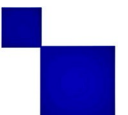
Attentif aux évolutions de la société et aux grands défis du territoire, le nouveau Projet Éducatif Départemental 2022-2027 (PED3) entend répondre aux grands enjeux structurels de notre société et aux défis qui doivent être collectivement portés.

Le Département est soucieux d'offrir aux jeunes séquanodionysiens les moyens de découvrir et de suivre des parcours de formation cohérents, leur permettant d'obtenir une qualification la plus élevée possible. Il a également pour ambition de favoriser la réussite de tous les élèves du territoire, notamment les plus fragiles.

Ainsi, le Projet éducatif départemental porte en son sein des ambitions fortes pour les collégiennes et les collégiens de notre territoire. Il se décline en cinq axes ambitieux qui accompagnent les élèves, en promouvant un climat scolaire serein, gage de leur réussite scolaire.

L'axe 4 « Améliorer la qualité de vie dans les collèges » comprend quatre thématiques, dont celle de la lutte contre le décrochage.

Dans cet objectif, et exclusivement pour les classes de Segpa, le Département propose 12 parcours de découverte professionnelle et de valorisation des filières : aérien, production agricole urbaine, banque et assurance, transports en commun, l'eau pollution- dépollution, mode et luxe, industrie et savoir-faire, sciences et techniques, ville en mouvement, école-



entreprise, numérique et transition écologique.

En 2022/2023, 33 Segpa sur 35 ont participé à ce dispositif, soit 81 groupes, totalisant 1 293 élèves (+3 % par rapport à 2021/2022). La plupart des Segpa ont bénéficié de deux ou trois parcours par établissement.

Différents partenariats avec des associations et institutions diverses sont nécessaires pour rendre opérationnels et animer ces dispositifs.

Pour l'année scolaire 2023/24, le Département souhaite initier ou poursuivre les modalités de partenariat avec :

- Pour le parcours « Aérien » : l'association AirEmploi, le Musée de l'Air et de l'Espace, Aéroport de Paris (ADP), les ateliers de Dugny, et, sous réserve, le Lycée Aristide Briand ;
- Pour le parcours « Numérique » : Orange Digital Center ;
- Pour le parcours « A Table ! » : les associations La Sauge, Le sens de l'humus, Halage, la Ferme de Gally ;
- Pour le parcours « Banque et Assurance » : la BNP, la Citéco ;
- Pour le parcours « Mode et Luxe » et « Industrie et Savoir Faire » : les Compagnons du Devoir, le Musée des Arts décoratifs de Paris, le M19, l'association La Textilerie, la fondation Verrecchia, S'orienter ensemble ;
- Pour le parcours « Science et Technique » : l'association Insertion, Création et Employabilité, la Cité des métiers de la Villette ;
- Pour le parcours « Transport en Commun » : la RATP et sous réserve, la SNCF ;
- Pour le parcours « Eau : pollution- dépollution » : la Direction de l'Eau et de l'Assainissement et l'association Face 93 ;
- Pour le parcours « Ville en Mouvement » : la Société du Grand Paris, la Cité de l'Architecture, S'orienter ensemble ;
- Pour le parcours « Transition écologique » : la Direction de la Nature des Parcs et de la Biodiversité, la Pépinière de Pantin, le SMIREC et l'association Face 93 ;
- Pour le parcours « École Entreprise » : l'association Les Idéateurs (qui s'est dissociée de l'association « Entreprendre pour Apprendre » mais qui reprend le dispositif de création d'entreprises).

Pour les partenaires présentant une expérience reconnue dans la mise en place de ces parcours, nous proposons l'octroi d'une subvention. Les autres prestations seront réglées sur factures après service fait. Les frais de transports des groupes, pour des rencontres de partenaires sur site, sont pris en charge par le Département.

Ces projets de découvertes professionnelles visent à éviter les phénomènes d'auto censure chez les élèves et à autoriser leur libre orientation scolaire et professionnelle par le dépassement des présupposés liés au genre, à l'origine sociale et au niveau d'étude des parents. Ils mettent l'accent sur la diversité des métiers dans ces champs professionnels accessibles à tous les niveaux de qualification, à l'égalité professionnelle entre homme et femme, à l'égalité des chances.

Les actions articulant chacun des parcours mettent également en avant l'importance de la maîtrise d'une langue étrangère.

Ces actions éducatives sont composées, dans la mesure des moyens mis en œuvre et pour

chacun des secteurs professionnels, de la manière suivante :

- Immersion en entreprise ou associations
- Conférence sur les métiers
- Atelier pédagogique autour d'un thème en relation avec le secteur professionnel
- Évènement, si l'opportunité se présente, pour finaliser le parcours

Compte tenu du projet des partenaires de développer leurs actions sur le territoire afin de faire de l'accompagnement à la scolarisation un tremplin pour mieux impliquer les collégien.ne.s dans leur parcours de formation, et compte tenu de l'intérêt de l'accompagnement des élèves et du travail conduit dans les établissements, il est proposé :

- D'ALLOUER les subventions de fonctionnement suivantes pour les parcours de découverte des métiers en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) au titre de l'année scolaire 2023/2024 :

- 13 000 euros à l'association AirEmploi,
- 18 000 euros à l'association FACE 93,
- 14 700 euros à l'association Insertion, Création, Employabilité,
- 22 000 euros à l'association Les Idéateurs.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,
la conseillère départementale déléguée,

Élodie Girardet

Délibération n° 19-04 du 19 octobre 2023

PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 3 (2022-2027) – AXE 4 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DANS LES COLLÈGES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR LES PARCOURS DE DÉCOUVERTE DES MÉTIERS SEGPA (SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ) POUR L'ANNÉE 2023-2024

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-XI-49 en date du 18 novembre 2021 approuvant le projet éducatif départemental 2021-2025,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes pour les parcours de découverte des métiers en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) au titre de l'année scolaire 2023/2024 :



- 13 000 euros à l'association AirEmploi,
- 18 000 euros à l'association FACE 93,
- 14 700 euros à l'association Insertion, Création, Employabilité,
- 22 000 euros à l'association Les Idéateurs.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.